



Nom de l'opération :  
Adresse de l'opération :

Maître d'Ouvrage :  
Maître d'Œuvre (rédacteur du rapport) :

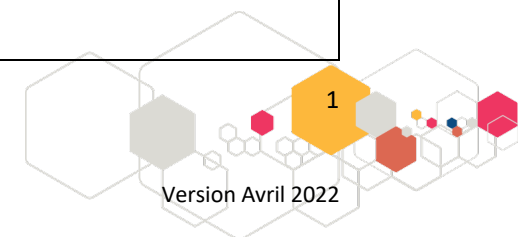
POINTS DE CONTRÔLE	DATE DU/DES CONTRÔLES	C	NC	SO	ZONE DE CONTRÔLE (lgt/Bât)	COMMENTAIRES
<b>CLOS ET COUVERT</b>						
<b>TOITURES ET COUVERTURES</b>						
3.1.1 - Vérifier que les recouvrements transversaux et longitudinaux des bacs acier sont au minimum de 30cm. (ou autres mesures prises pour assurer l'étanchéité des ouvrages).						
3.1.2 - Vérifier la pose bord à bord ou avec recouvrement de l'isolant en toiture (couvertures et toitures terrasses).						
3.1.3 - Vérifier la position du pare-vapeur en fonction du type de toiture.						
3.1.4 - Vérifier que la réalisation des faîtage, arêtières et points singuliers permet d'éviter les infiltrations. Viser les plans EXE de l'entreprise						
3.1.5 - Vérifier que la réalisation des traversées de toiture permet d'éviter les infiltrations.						
3.1.6 - Vérifier que tous les champs supérieurs des parois exposées à la pluies (acrotères, murets) sont protégés par des couvertines ou des chapeaux.						
3.1.7 - En présence de toitures terrasses, vérifier la forme de pente permettant le bon écoulement des eaux de pluie et l'absence de stagnation d'eau.						
3.1.8 - En présence de toitures terrasses, établir avec l'entreprise le PV de mise en eau avec constat contradictoire avant la réception.						
3.1.10 - Vérifier les attestations de qualification des entreprises intervenant en toitures (3181 couvertures en plaque ondulées et nervurées et 3211 étanchéités en matériaux bitumineux en feuille).						

C = Conforme / NC = Non Conforme / SO = Sans Objet

Commentaires : indiquer la preuve du contrôle (enregistrement, photo...) à compiler dans un dossier.

Zone de contrôle : Les points de contrôle vérifiables à l'intérieur des logements doivent être contrôlés dans tous les logements.

Clos et couvert : pour tout élément du clos et couvert (à l'exception des menuiseries extérieures), les contrôles doivent être effectués à 3 endroits différents de l'opération.



POINTS DE CONTRÔLE	DATE DU/DES CONTRÔLES	C	NC	SO	ZONE DE CONTRÔLE (Igt/Bât)	COMMENTAIRES
<b>FACADES</b>						
3.2.1 - Vérifier la pose bord à bord ou avec recouvrement de l'isolant en façade.						
3.2.2 - En présence de bardage : vérifier les entrées/sorties d'air du système d'isolation de façade (position et taille).						
3.2.3 - Vérifier les attestations de qualification des entreprises intervenant en façades (3811 Parois en bardage simple, 3813 Parois en bardage complexe).						
<b>SOUBASSEMENTS</b>						
2.1 - En cas de pièces enterrées, Vérifier la présence d'un double voile ou d'une protection avec drainage de la paroi verticale.						
6.1 - Vérifier le complexe d'étanchéité des soubassements du bâtiment.						
<b>MENUISERIES</b>						
3.3.1 - Vérifier que la pose des fonds de joints et joints des menuiseries extérieures permet d'assurer l'étanchéité à l'eau et à l'air.						
3.3.2 - Vérifier que le mastic mis en œuvre est adapté à la taille de l'interstice à calfeutrer : épaisseur, élongation et contraction minimales, adhésivité, durée de vie et stockage.						
3.3.3 - En présence d'appui de fenêtre, Vérifier la pente de celles-ci.						
3.3.4 - Vérifier la présence d'une gorge de récupération des eaux de condensat intérieures en partie basse des fenêtres et portes-fenêtres.						
<b>SECOND OEUVRE</b>						
<b>SYSTEME D'ETANCHEITE SOUS CARRELAGE</b>						
4.2.2 - Etablir avec l'entreprise le PV de la mise en eau des douches avec constat contradictoire.						
4.2.2 - Etablir avec l'entreprise le PV de vérification de la forme de pente et du bon écoulement des douches avec constat contradictoire.						

C = Conforme / NC = Non Conforme / SO = Sans Objet

Commentaires : indiquer la preuve du contrôle (enregistrement, photo...) à compiler dans un dossier.

Zone de contrôle : Les points de contrôle vérifiables à l'intérieur des logements doivent être contrôlés dans tous les logements.

Clos et couvert : pour tout élément du clos et couvert (à l'exception des menuiseries extérieures), les contrôles doivent être effectués à 3 endroits différents de l'opération.

POINTS DE CONTRÔLE	DATE DU/DES CONTRÔLES	C	NC	SO	ZONE DE CONTRÔLE (Igt/Bât)	COMMENTAIRES
<b>CARRELAGE EN SALLES DE BAINS</b>						
4.3.2 - Vérifier que les espaces entre le carrelage et les sorties de tuyaux sont rebouchés avec un joint mastic.						
<b>PEINTURES</b>						
4.4.1 - Vérifier les fiches techniques des peintures des murs et plafonds des pièces humides : lessivable de classe 1, effet bactéricide et effet fongicide.						
4.4.2 - Vérifier les fiches techniques des peintures des murs et plafonds des pièces sèches : lessivable de classe 1 ou 2, effet bactéricide et effet fongicide.						
<b>PLOMBERIE</b>						
4.5.1 - En présence de baignoires ou receveurs traditionnels, vérifier les joints avant et après pose du carrelage. Points de contrôle avec photo géolocalisée et datée.						
<b>EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b>						
<b>VMC</b>						
5.2.1 - Récupérer l'attestation des essais de fonctionnement (AQC) de la VMC réalisés par l'entreprise.						
6.3. - Vérifier que la hauteur des exutoires est adaptée au terrain et prévoit le tassement des remblais.						

C = Conforme / NC = Non Conforme / SO = Sans Objet

Commentaires : indiquer la preuve du contrôle (enregistrement, photo...) à compiler dans un dossier.

Zone de contrôle : Les points de contrôle vérifiables à l'intérieur des logements doivent être contrôlés dans tous les logements.

Clos et couvert : pour tout élément du clos et couvert (à l'exception des menuiseries extérieures), les contrôles doivent être effectués à 3 endroits différents de l'opération.